

**Compte rendu des décisions prises lors de la  
7<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal  
du 18 janvier 2021**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Approuve à l'unanimité</b>	<p><b><u>Approbation des procès-verbaux des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> séances du Conseil Municipal</u></b></p> <p>les procès-verbaux des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> séances du Conseil Municipal</p>				
<b>2</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><b><u>Adoption de la convention FISAC « Action Cœur de Ville »</u></b></p> <p>d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention FISAC « Action Cœur de Ville » au nom de la commune de Sarreguemines.</p>				
<b>3</b>	<b>Prend acte</b>	<p><b><u>Rapport d'orientation budgétaire - Budget 2021</u></b></p> <p>de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2021.</p>				
<b>4</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><b><u>Création d'un nouveau montant de caution au cimetière</u></b></p> <p>d'instaurer le montant de caution suivant : « Caution badge d'accès au cimetière » : 20 €</p>				
<b>5</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><b><u>Actualisation de l'état des effectifs</u></b></p> <p>- de procéder aux créations suivantes du tableau des effectifs :</p> <table border="1" data-bbox="300 1227 1528 1512"> <thead> <tr> <th align="center">FILIERE</th> <th align="center">CREATIONS avec effet au 01/02/2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">ADMINISTRATIVE</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 poste de rédacteur à temps complet</li> <li>• 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	FILIERE	CREATIONS avec effet au 01/02/2021	ADMINISTRATIVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 poste de rédacteur à temps complet</li> <li>• 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet</li> </ul>
FILIERE	CREATIONS avec effet au 01/02/2021					
ADMINISTRATIVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 poste de rédacteur à temps complet</li> <li>• 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet</li> </ul>					
<b>6</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><b><u>Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle – Renouvellement de la convention d'adhésion</u></b></p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer le renouvellement de la convention pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 18 janvier 2021 avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,</p> <p>- d'autoriser l'autorité territoriale à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,</p> <p>Les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, sont prévues au Budget.</p>				
<b>7</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><b><u>Création d'un marché des producteurs locaux</u></b></p> <p>- d'approuver la création d'un marché des producteurs locaux, - d'autoriser le Maire à signer l'arrêté portant réglementation d'un marché mensuel des producteurs locaux.</p>				

8	<p><b>Décide sous 1 abstention</b></p>	<p><b><u>Cession de plusieurs emprises communales à l'arrière de la rue des Romains (LAMPERT, GIRARDIN et LETT)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de céder la parcelle, cadastrée Section 53, N° 572/120 d'une contenance de 0,75 ares, au prix total de 1 782 € à Mme Marie-Laure LAMPERT, demeurant 31 rue des Romains – 57200 SARREGUEMINES,</li> <li>- de céder la parcelle, cadastrée Section 53, N° 571/120 d'une contenance de 0,80 ares, au prix total de 1 882 € à M. et Mme GIRARDIN Carole et Grégory, demeurant 33 rue des Romains – 57200 SARREGUEMINES,</li> <li>- de céder les parcelles, cadastrées Section 53, N° 570/120 et 569/120 d'une contenance totale de 1,89 ares, au prix total de 4 344 € à M. et Mme LETT Bernadette et Céleste, demeurant 37 rue des Romains – 57200 SARREGUEMINES,</li> <li>- de prendre acte que ces montants comprennent le prix de vente de 2 000 € l'are et les frais d'arpentage de 282 € par emprise,</li> <li>- de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs,</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente définitifs et tout document qui s'y réfère,</li> <li>- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.</li> </ul>
9	<p><b>Décide sous 1 abstention</b></p>	<p><b><u>Cession de deux délaissés communaux – rue des Alisiers (Lotissement du Forst) au profit de Monsieur Bernard FREDON et de la SCI MTB</u></b></p> <p><b>(Mme MULLER-BECKER ne prend pas part au vote)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de déclasser du domaine public dans le domaine privé de la Ville, les parcelles cadastrées Section 76, N° 221 (0,42 ares) et 22 (0,58 ares),</li> <li>- de céder la parcelle, cadastrée Section 76, N° 221 d'une contenance de 0,42 ares, au prix total de 1285 € à Monsieur Bernard FREDON, demeurant 36 rue des Alisiers – 57200 SARREGUEMINES,</li> <li>- de céder la parcelle, cadastrée Section 76, N° 222 d'une contenance de 0,58 ares, au prix total de 1 605 € à la SCI MTB, représentée par Madame Nicole MULLER BECKER et propriétaire du 22 rue des Alisiers – 57200 SARREGUEMINES,</li> <li>- de prendre acte que ces montants comprennent le prix de vente de 2 000 € l'are et les frais d'arpentage de 445 € par emprise,</li> <li>- de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs,</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente définitifs et tout document qui s'y réfère,</li> <li>- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.</li> </ul>
10	<p><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><b><u>Echange de terrains avec Monsieur GUR Erol – rue Allwies</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de céder les parcelles, cadastrées Section 73, N° 529 (0,74 ares) et 531 (0,51 ares) d'une contenance totale de 1,25 ares, au prix total de 3 328 € à Monsieur GUR Erol, domicilié 19 rue Allwies à SARREGUEMINES,</li> <li>- de prendre acte que ce montant comprend le prix de vente de 2 000 € l'are et les frais d'arpentage s'élevant à 828 €,</li> <li>- d'acquérir auprès de Monsieur GUR Erol, les parcelles cadastrées Section 73, N° 522 (0,13 ares), 524 (0, ares), 526 (0,26 ares) et 528 (0,32 ares), situées rue de Allwies, pour un montant total de 25 €,</li> <li>- d'incorporer ces terrains dans le domaine public de la voirie communale,</li> <li>- de prendre acte que cet échange donnera lieu à une soulte globale de 3 303 € en faveur de la Ville de SARREGUEMINES,</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- de prendre acte que l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure sera partagé à part égale entre la Ville et Monsieur GUR Erol,</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente définitifs et tout document qui s'y réfère,</li> <li>- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.</li> </ul>
11	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><b><u>Réorganisation parcellaire aux abords du cimetière de Welferding :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Acquisition de deux parcelles, cadastrées Section 25 N° 177 et 179 auprès des consorts MAUL</u></b></li> <li>- <b><u>Cession de deux parcelles communales, cadastrées Section 25 N° 172 et 174, à Monsieur Stefan SCHNEIDER</u></b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de déclasser du domaine public dans le domaine privé de la Ville, les parcelles cadastrées Section 25, N° 172 (5,56 ares) et 174 (5,69 ares),</li> <li>- <u>de céder</u> ces parcelles, cadastrée Section 25, N° 172 (5,56 ares) et 174 (5,69 ares) d'une contenance de 11,25 ares, au prix total de 11 250 € à M. Stefan SCHNEIDER ou à toute autre SCI constituée par ce dernier, demeurant 56 rue de Grosbliederstroff à SARREGUEMINES,</li> <li>- de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge de l'acquéreur,</li> <li>- <u>d'acquérir</u> auprès des consorts MAUL, représentés par Madame Annie MAUL demeurant 74 rue de Puttelange à HAMBACH (57910), les parcelles cadastrées Section 25, N° 177 (4,54 ares) et 179 (5,40 ares) d'une contenance de 9,94 ares, pour un montant total de 9 940 €,</li> <li>- d'incorporer ces terrains dans le domaine public de la voirie communale,</li> <li>- de prendre en charge les frais d'acte et de notaire liés à cette acquisition,</li> <li>- les crédits nécessaires à cette acquisition, correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, seront prévus au BP 2021 en section d'investissement : Fonction 845 Nature 2118 Service 23FO,</li> <li>- de faire établir les actes de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes définitifs ainsi que tout document qui s'y réfère,</li> <li>- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.</li> </ul>
12	<b>Prend acte</b>	<p><b><u>Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) - Communication(s)</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- souscription d'un emprunt</li> <li>- renonciation à l'exercice du droit de préemption</li> </ul>
13		<p><b><u>Divers</u></b></p> <p><i>Néant</i></p>

**Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services**

  
 Marc ZINGRAFF  
 Maire de Sarreguemines  
 1<sup>ER</sup> Vice-Président de la Communauté  
 d'Agglomération Sarreguemines Confluences